

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MALIJAI

## Séance du 02/04/2024 Objet : Vote des taux d'imposition

L'an deux mille vingt et quatre et le 02 avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la mairie de la commune, sous la présidence de Madame Sonia FONTAINE, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames FONTAINE Sonia, KERBOUA Yasmina, AILLAUD Marion, ROBERT Carole HUBERT Armelle, BERNARD Myriam, AILLAUD Karine, MOUREN Sylvie et Messieurs GONCALVES Gilles, MUNOZ Estéban, DURAND Thierry, DEYE Manuel, HOLIET Samuel, VARCIN Alexandre.

<u>Absents excusés</u>: Mmes MIOTTO Lucie, BIANCO Maryline, et Mrs. BONO Vicente, CHAMBRE Emmanuel, AKLA Mohammed.

Procurations: pas de procuration.

Mme AILLAUD Marion a été désignée Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

## Conseil Municipal du 02/04/2024

Délibération nº 2024/03/15

## **OBJET**: Vote des taux d'imposition

Madame le Maire rappelle les taux 2023 :

Taxe d'habitation: 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69% Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%

Elle propose de maintenir ces taux pour 2024.

OUÏ cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité, décide les taux suivants :

Taxe d'habitation: 9,38%

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 49.69% Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 99.72%.

> Malijai, Le 02 avril 2024 Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour copie certifiée conforme Le Maire Sonia FONTAINE

